



AVRIL 2020

La crise sanitaire que nous vivons actuellement ne nous permet pas de faire notre traditionnel bulletin municipal. Vous trouverez ici les informations importantes concernant votre vie quotidienne. Vous pouvez également retrouver les dernières informations sur le site Internet de la commune ainsi que sur la page Facebook. Merci de votre compréhension

Suite aux dernières recommandations, vous devez rester confinés à domicile sauf besoins impératifs. Dans ce cas, vous avez l'obligation d'avoir en votre possession une attestation de déplacement dérogatoire afin de pouvoir circuler dans les cas strictement nécessaires. Ce document est téléchargeable sur le site du [Ministère de l'Intérieur](#)

Coronavirus : et si on s'organisait

Face à la crise sanitaire actuelle, les personnes isolées peuvent bénéficier depuis le début de la pandémie d'un portage de courses à domicile. Ce dispositif associe le CCAS et les points de vente LAMPAULAIS.

Les demandes peuvent être faites entre 10h et 12h00 tous les matins au 02 98 84 01 13 ou par le mail : accueil.lampaul-plouarzel@orange.fr.

De plus toutes les semaines un appel téléphonique sera passé à toutes les personnes de plus de 70 ans.

MAIRIE : FERMETURE EXCEPTIONNELLE :

La Mairie reste fermée au public jusqu'à nouvel ordre. Cependant, un accueil téléphonique est mis en place du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30 au 02 98 84 01 13. Vous pouvez également consulter le site internet de la commune qui est actualisé au jour le jour et nous joindre par mail : mairie.lampaul-plouarzel@orange.fr

[En cas d'urgence : 06 85 70 15 94 / 06 60 58 60 36 / 06 48 73 63 75](#)

COLLECTE DES DECHETS :

La collecte des ordures ménagères, ainsi que des recyclables, est maintenue.

URBANISME : PROROGATION DES DELAIS D'INSTRUCTION :

En application de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020, les délais applicables aux demandes présentées aux autorités administratives sont suspendus pendant la période d'urgence sanitaire. Cela concerne notamment les demandes formulées en matière de droit des sols (déclaration de travaux, permis de construire, permis d'aménager, déclaration d'intention d'aliéner etc.) et dont les délais expirent entre le 12 mars 2020 et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire.

PAIEMENT DES MOUILLAGES DE PORSPAUL SUSPENDU :

En raison des conditions de confinement liées au Covid 19, le règlement des redevances de mouillages est suspendu. Une nouvelle date butoir vous sera communiquée ultérieurement.

ACCES AUX PLAGES ET SENTIERS COTIERS INTERDIT :

Suite à l'arrêté préfectoral du 26 mars dernier, l'accès aux plages du littoral, aux espaces de stationnement desservants et aux sentiers littoraux, est interdit jusqu'à nouvel ordre.

COVID 19 : VOS COMMERCANTS SE MOBILISENT POUR VOUS

Le marché hebdomadaire du jeudi est maintenu uniquement pour le secteur alimentaire. Nous vous demandons, toutefois de respecter la distance de sécurité d'1mètre 50 minimum entre chaque personne.

Le vivier de Beg Ar Vil (vente de crustacés et d'huîtres) sera présent chaque samedi devant la boulangerie.

La ferme Biovallée vous donne la possibilité de commander vos légumes sur son site internet:

<http://www.fermebiovallee.sitew.fr/>

Les légumes seront ensuite déposés lors du marché du jeudi matin.

CCPI :

CLIC / action gérontologique : maintien d'un accueil téléphonique (02 98 84 94 86) du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, ou par mail à clic-iroise@ccpi.bzh, personnalisé.

Relais Parents Assistantes Maternelles : par mail uniquement

Secteur Nord : Rpam.nord@ccpi.bzh

Secteur Centre : Rpam.centre@ccpi.bzh

SANTE :

En cette période d'épidémie, le Dr Laubel poursuit les consultations au cabinet, mais en l'absence de situation urgente, vous pouvez désormais bénéficier d'une téléconsultation, à l'issue de laquelle vous pourrez recevoir une ordonnance si besoin

Il vous suffit de prendre rendez-vous sur www.keldoc.com, ou en appelant son secrétariat au 02 90 87 29 00, et de choisir une téléconsultation.

Indiquez également votre numéro de téléphone portable et installez l'application Whatsapp, le médecin vous contactera par cette application à l'heure de votre rendez-vous.

Les consultations sont également maintenues au cabinet pour les patients qui souhaitent se déplacer ou qui nécessitent un examen clinique ou une échographie.

En cas d'urgence appelez le 15 sans attendre.